

BAREMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE 2018

VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

TERRAINS A BATIR

Honoraires TTC à la charge du mandant :

-1^{ère} tranche : prix de vente < 500 000 € : 7% du prix de vente et un minimum de 10.000 €

-2^{ème} tranche : de 500 000 à 800 000 € : 6 % du prix de vente

- 3^{ème} tranche : au-delà de 800.000 € : 5 % du prix de vente

VENTE DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Honoraires HT : 15 %

La rémunération sera à charge du vendeur, sauf convention expresse différente

Entre les parties. (Indiquée dans le mandat)

ACTE DE LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU MIXTE

Régis par la loi n°89-462 du 6/7/1989

Visite du logement, étude du dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux : 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Entremise et négociation :

-pour les biens de moins de 50m² de surface habitable : 11 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

- pour les biens de plus de 50m² de surface habitable : 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

LOCATION DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

10% HT du loyer de la 1^{ère} période triennale